

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE

Premier projet de résolution, en vertu du *Règlement sur les projets particulier de construction, de modification ou d'occupation d'immeuble (2003-08)*, afin d'autoriser l'aménagement d'une salle de spectacle sis au 2112, avenue du Mont-Royal Est

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné aux personnes intéressées:

QUE le conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal a adopté, aux termes de sa résolution CA22 25 0185 du 4 juillet 2022, le premier projet de résolution, en vertu du *Règlement sur les projets particulier de construction, de modification ou d'occupation d'immeuble (2003-08)*, afin d'autoriser l'aménagement d'une salle de spectacle sis au **2112, avenue du Mont-Royal Est**.

QUE ce premier projet de résolution vise l'aménagement d'une salle de spectacle en dérogeant à l'article 127.2 (cohabitation avec l'habitation) du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277)*.

QUE conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (chapitre A-19.1), ce premier projet de résolution sera soumis à une assemblée publique le **mardi 12 juillet 2022, à 18 h**, au 201, avenue Laurier Est, rez-de-chaussée, à la salle Le Plateau;

QUE lors de cette assemblée publique, le maire de l'arrondissement, ou tout autre membre du conseil désigné par ce dernier, expliquera ce premier projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

QUE ce premier projet de résolution est disponible pour consultation au bureau d'accueil situé au 201, avenue Laurier Est, rez-de-chaussée, du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h.

Fait à Montréal, le 5 juillet 2022

Le secrétaire d'arrondissement,

Claude Groulx